



# Budget de 2018

## **Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration**

Le 12 janvier 2018

# Plan de la présentation



- Les orientations liées à la confection du budget de 2018
- Le budget de fonctionnement 2018
- La fiscalité et les quotes-parts



# Orientations liées à la confection du budget de 2018

# Orientations liées à la confection du budget de 2018



Le budget 2018 comporte de nombreux enjeux. En effet, parmi les grandes orientations, on retrouve, entre autres :

- Limiter la hausse des charges fiscales à des fins générales à l'inflation anticipée pour la région de Montréal.
- Intensifier les investissements dans les infrastructures de l'eau en augmentant les revenus de l'eau.
- Poursuivre la stratégie d'accroissement de paiement au comptant des investissements.

# Orientations liées à la confection du budget de 2018 (suite)

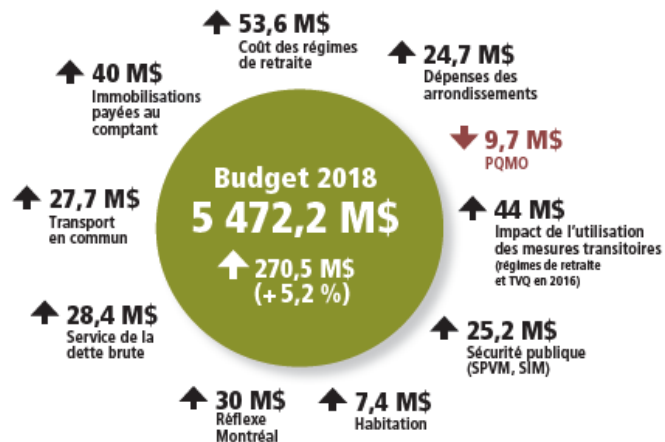


- Intensifier l'investissement dans le transport en commun en haussant la contribution à la nouvelle Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).
- Poursuivre l'application du Plan quinquennal de main-d'œuvre (PQMO).
- Appliquer la mise à jour des paramètres de la réforme du financement des arrondissements et poursuivre sa stratégie de mise en œuvre pour la quatrième année, incluant l'indexation des transferts centraux.



# Budget de fonctionnement 2018

# Faits saillants du budget de 2018



**1 022,9 M\$**  
Sécurité publique



**569,2 M\$**  
Loisirs et culture



**249,6 M\$**  
Eau et égout



**574,4 M\$**  
Transport en commun

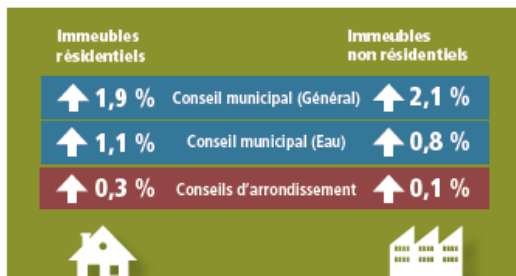


**163,3 M\$**  
Déneigement

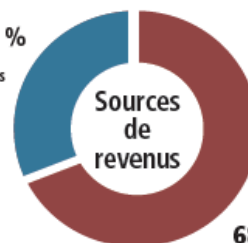


**157,5 M\$**  
Matières résiduelles

## Variation moyenne du compte de taxes en 2018



**31,6 %**  
Autres revenus



**68,4 %**  
Taxation

# Faits saillants du budget de 2018



## ▪ Budget 2018

▶ Le budget 2018 est de 5 472,2 M\$, en hausse de 5,2 % ou 270,5 M\$. La hausse réelle des dépenses est de 139,5 M\$ ou 2,7 % en excluant les hausses extraordinaires de dépenses que sont :

- ♦ La hausse de 30 M\$ des dépenses en développement économique financées par l'Entente Réflexe Montréal
- ♦ La hausse de 44 M\$ des dépenses de l'agglomération pour l'utilisation en 2016 des mesures transitoires

*Mesures mises en place par le gouvernement provincial pour atténuer les impacts pour les municipalités suite à la crise financière de 2008 qui a conduit à une hausse du coût des régimes de retraite et au changement de régime relatif à la TVQ décrété par le gouvernement du Québec en 2014*

- ♦ La hausse de 57 M\$ découlant de la fin de la stratégie des mesures transitoires pour les régimes de retraite (liée à la hausse des coûts des régimes de retraite en 2008)

## ▪ Variation de l'effectif

- ▶ Poursuite du Plan quinquennal de main-d'œuvre pour une réduction nette de l'effectif de 110,7 années-personnes (a-p.)
- ▶ Postes financés par des ententes avec des tiers 11 a-p. (Réflexe Montréal)
- ▶ Postes régularisés pour 130 a-p.



# Faits saillants du budget de 2018



## ▪ Poursuite du Programme montréalais d'investissement (PMI)

- ▶ Poursuite de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations qui augmente de 40 M\$ pour un total de 320 M\$ en 2018

## ▪ Services centraux

- ▶ Le budget des services centraux s'élève à 2 534,6 M\$, une hausse de 77,6 M\$ ou 3,2 %
- ▶ Cette croissance est principalement due aux éléments suivants :
  - ◆ 25,2 M\$ (policiers 14,3 M\$ et pompiers 10,9 M\$) de hausse du budget pour la sécurité publique afin de respecter, entre autres, les impacts des nouvelles ententes avec les employés
  - ◆ 7,3 M\$ reliés à la croissance des frais de financement des infrastructures de l'eau
  - ◆ 46 M\$ de nouvelles dépenses financées par des revenus équivalents, dont certaines, sont le fruit d'ententes avec des organismes partenaires (Réflexe Montréal, AccèsLogis et Rénovation Québec, ICLEI, etc.)

Ainsi, en excluant ces éléments les budgets des services sont demeurés stables tout en assumant la hausse de la rémunération et l'indexation des autres dépenses.

# Faits saillants du budget de 2018



## ▪ Arrondissements

- ▶ Budget des arrondissements s'élève à 880,9 M\$, une hausse de 24,7 M\$ ou 2,9 %
- ▶ Poursuite de la mise en œuvre de la Réforme du financement des arrondissements pour 11,7 M\$
- ▶ Hausse de l'utilisation des surplus de 3,2 M\$
- ▶ Hausse des revenus de taxes locales en arrondissements de 5,9 M\$ et des revenus autonomes de 3,7 M\$

## ▪ Transport collectif

- ▶ Augmentation des crédits au transport collectif de 27,7 M\$, une hausse de 5,1 % par rapport au budget de 2017

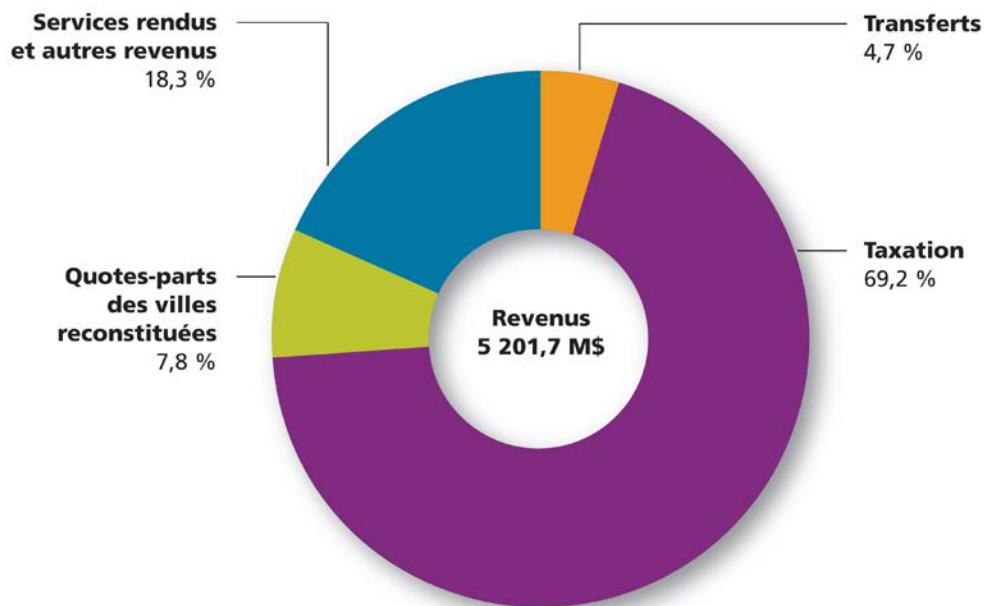
## ▪ Autres

- ▶ Dépense non récurrente de 44 M\$ à l'agglomération afin de financer l'utilisation des mesures transitoires à l'exercice 2016 (liée à la hausse des coûts des régimes de retraite en 2008 et au changement du régime de la TVQ en 2014)
- ▶ Fin de l'utilisation des mesures transitoires, en 2018, concernant les régimes de retraite pour 57 M\$ dont 4,1 M\$ seront assumés par les arrondissements lors de l'établissement de leurs surplus de gestion 2018 (liée à la hausse des coûts des régimes de retraite en 2008)

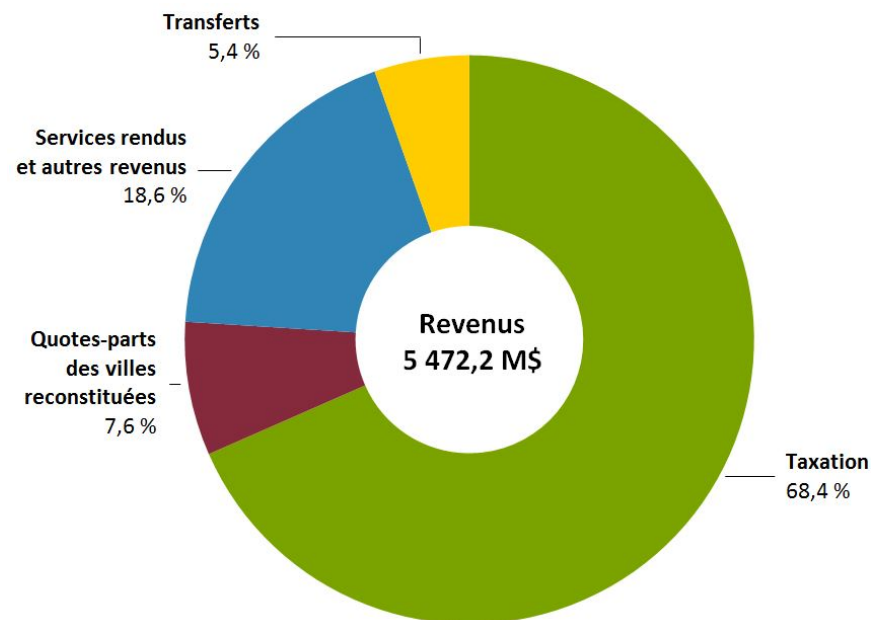
# Revenus



2017



2018



# Revenus – Principales variations

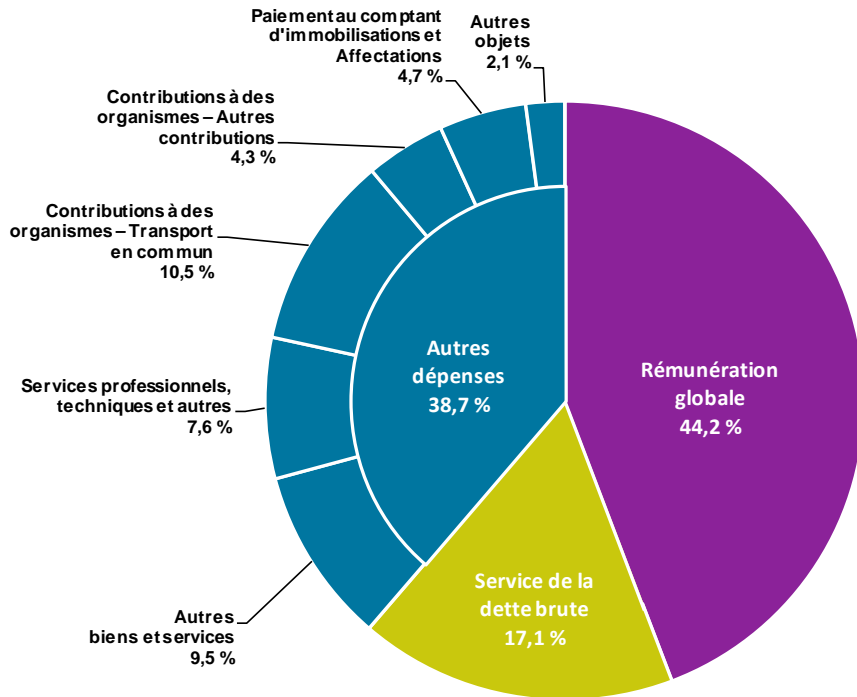


▪ <b>Variation des revenus fiscaux (autres qu'arrondissements)</b>		<b>153,1 M\$</b>
▶ Augmentation des charges fiscales (incluant la croissance immobilière)	141,0 M\$	
▶ Croissance des quotes-parts des villes reconstituées	14,2 M\$	
▶ Autres	(2,1 M\$)	
▪ <b>Variation des revenus des arrondissements</b>		<b>12,8 M\$</b>
▶ Hausse des revenus des taxes d'arrondissement	5,9 M\$	
▶ Hausse des revenus autonomes des arrondissements	3,7 M\$	
▶ Hausse de l'utilisation des surplus des arrondissements	3,2 M\$	
▪ <b>Variation des autres revenus</b>		<b>104,6 M\$</b>
▶ Utilisation des surplus antérieurs pour financer la portion de la Ville (82 %) de la charge de 44 M\$ à l'agglomération pour le financement de la mesure transitoire utilisée en 2016 (régime de retraite et TVQ)	36,0 M\$	
▶ Hausse des prévisions de revenus de droits de mutation immobilière	31,0 M\$	
▶ Entente Réflexe Montréal	30,0 M\$	
▶ Hausse des autres revenus de transferts	17,2 M\$	
▶ Hausse des amendes et pénalités	11,4 M\$	
▶ Hausse des revenus d'intérêt	10,6 M\$	
▶ Réduction de l'utilisation des surplus des années antérieures	(17,5 M\$)	
▶ Baisse de revenus suite aux rénovations du Biodôme et Insectarium	(9,2 M\$)	
▶ Autres	(4,9 M\$)	
<b>Croissance nette</b>		<b>270,5 M\$</b>

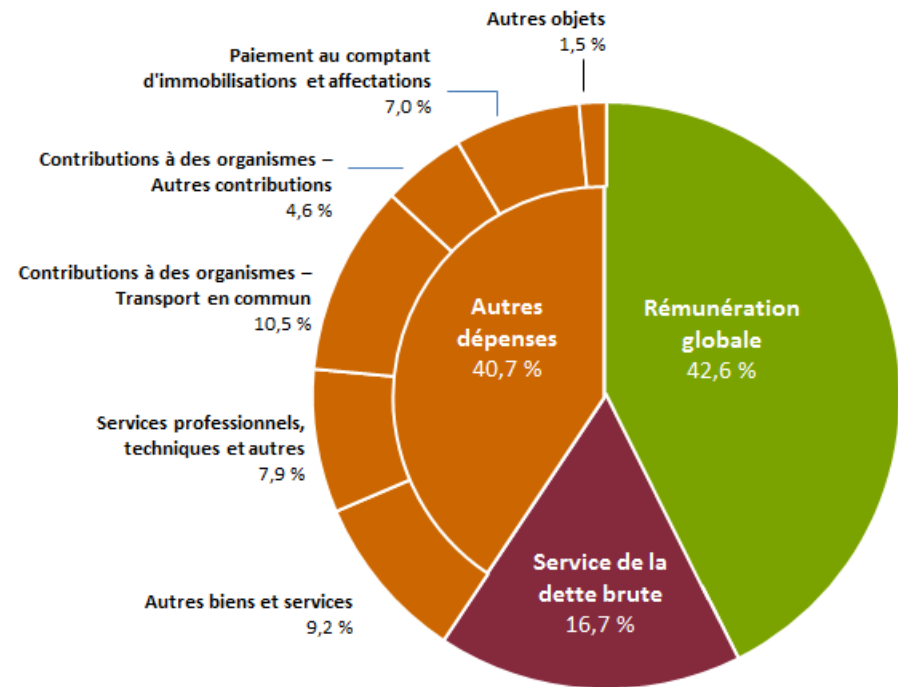
# Dépenses



2017



2018



# Dépenses – Principales variations



## Mesures transitoires, paiement au comptant et frais de financement

▪ Fin en 2018 du recours aux mesures transitoires pour financer la hausse des coûts des régimes de retraite (liée à la hausse des coûts des régimes de retraite en 2008)	57,0 M\$
▪ Financement de l'utilisation de la mesure transitoire à l'agglomération à l'exercice 2016 (lié à la hausse des coûts des régimes de retraite en 2008 et au changement du régime de la TVQ en 2014)	44,0 M\$
▪ Hausse de la stratégie de paiement au comptant d'immobilisations	40,0 M\$
▪ Hausse des frais de financement	<u>28,4 M\$</u>
	<b>169,4 M\$</b>

## Autres variations

▪ Entente Réflexe Montréal	30,0 M\$
▪ Hausse de la contribution à l'ARTM	27,7 M\$
▪ Hausse du budget de la sécurité publique	25,2 M\$
▪ Hausse de dépenses des arrondissements	24,7 M\$
▪ Hausse des dépenses de programmes d'habitation (AccèsLogis, Aide à l'acquisition de propriétés)	7,4 M\$
▪ Financement par la réserve des dépenses relatives aux nids-de-poule et aux fissures (SIVT)	5,4 M\$
▪ Hausse des dépenses pour les analyses et études (SIVT)	3,1 M\$
▪ Hausse de la contribution au Conseil des arts de Montréal	2,5 M\$
▪ Contribution à l'Institut d'électrification et du transport intelligent	2,1 M\$
▪ Congrès du Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI)	2,0 M\$
▪ Programme de parrainage professionnel (relié à la diversité)	1,5 M\$
▪ Brigade d'insalubrité des logements	1,0 M\$
▪ Plan d'optimisation (réduction de 1 % des budgets 2017 des services centraux)	(22,2 M\$)
▪ PQMO (dans les services centraux)	(9,7 M\$)
▪ Autres ajustements	<u>0,4 M\$</u>
	<b>101,1 M\$</b>

## Croissance nette

**270,5 M\$**

# Évolution des dépenses réelles et du budget



	RÉEL COMPARATIF										BUDGET			
	2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	M\$	%	M\$	%	M\$	%	M\$	%	M\$	%	M\$	%	M\$	%
Rémunération globale	2 433,7 \$	51,5	2 435,5 \$	49,3	2 359,8 \$	50,9	2 368,3 \$	48,8	2 367,7 \$	47,1	2 299,3 \$	44,2	2 330,6 \$	42,6
Service de la dette brute	776,4 \$	16,4	775,4 \$	15,7	795,0 \$	17,1	797,9 \$	16,4	858,5 \$	17,1	888,4 \$	17,1	916,7 \$	16,8
Autres dépenses	1 517,9 \$	32,1	1 733,3 \$	35,0	1 487,2 \$	32,0	1 686,0 \$	34,8	1 800,1 \$	35,8	2 014,0 \$	38,7	2 224,9 \$	40,6
<b>Total</b>	<b>4 728,0 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>4 944,2 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>4 642,0 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>4 852,2 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>5 026,3 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>5 201,7 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>5 472,2 \$</b>	<b>100 %</b>

# Évolution de la main-d'œuvre

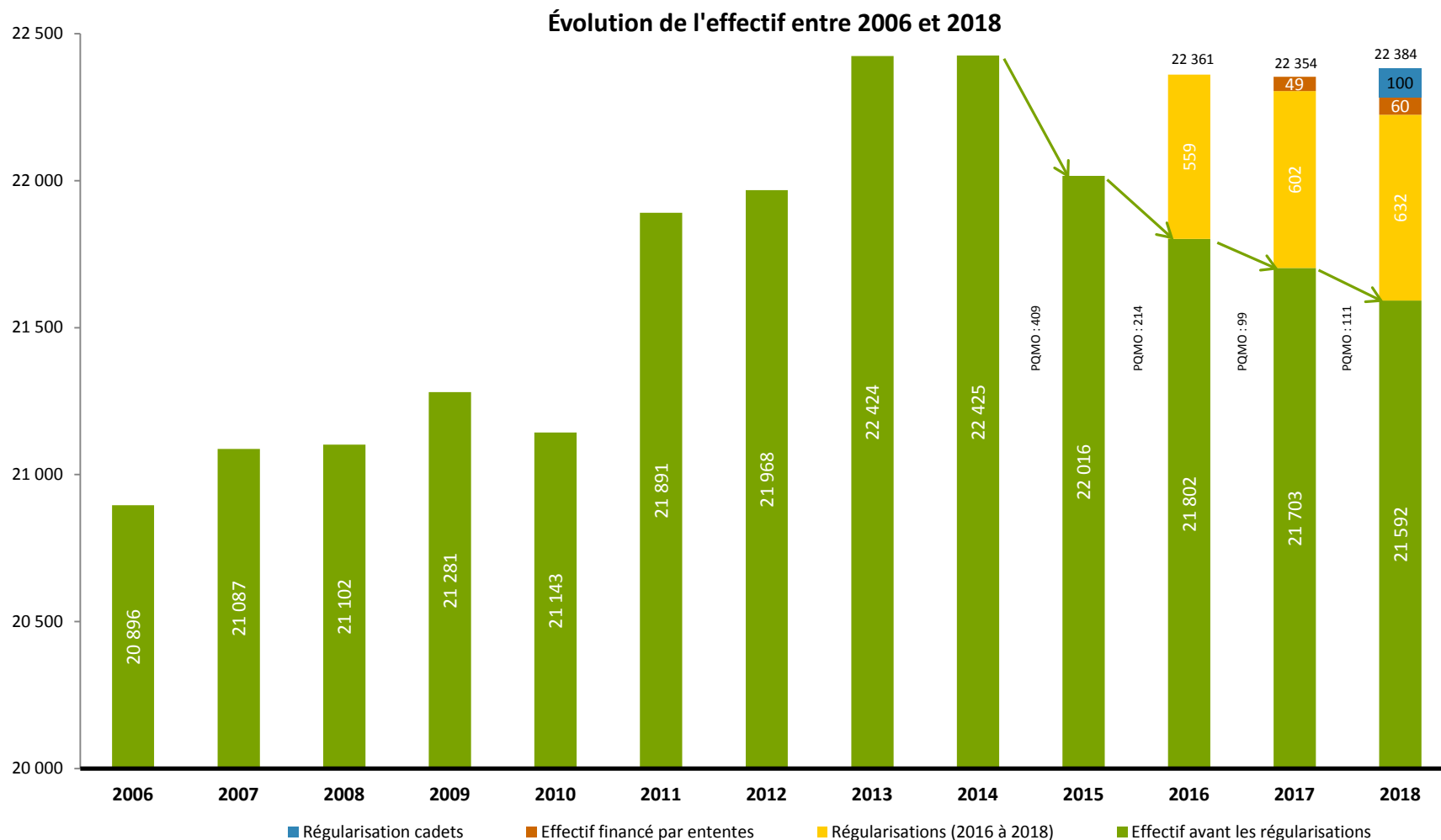


Secteurs d'activité	Budget redressé 2017	Variation a-p.	Budget 2018 avant régularisation et ententes	Régularisation	Effectif additionnel financé par ententes*	Budget 2018
Services corporatifs	15 391,8	(78,4)	15 313,4	127,0	11,0	15 451,4
Arrondissements	6 961,9	(32,3)	6 929,6	3,0	-	6 932,6
<b>Total - Effectif de la Ville</b>	<b>22 353,7</b>	<b>(110,7)</b>	<b>22 243,0</b>	<b>130,0</b>	<b>11,0</b>	<b>22 384,0</b>

\* Entente "Réflexe Montréal"



# Évolution de l'effectif selon les budgets adoptés



# Création de nouveaux postes – Budget 2018 et PTI



Afin de répondre aux nouveaux besoins et mettre en œuvre les priorités de l'Administration, il a fallu créer de nouveaux postes dont voici quelques exemples :

## Budget de fonctionnement

Arrondissements	33
Nouvelle brigade d'insalubrité des logements (SMVT)	13
Entente-cadre « Réflexe Montréal »	11*
Stratégie numérique à la Direction des services numériques (Communications)	10
Études hydrauliques et désinfections, nouvelle usine d'ozonation (Eau)	9
Décision Jordan de la Cour suprême du Canada : administration de la justice pénale (Aff. juridiques)	7
Traitement des réclamations en sinistre et de paiement en remplacement d'impôt (Aff. juridiques)	7
Reconduite du plan de cadencement pour 4 années additionnelles (SGPI)	7
Info-Travaux (Communications)	3

## PTI

CSE - Hausse du volume des travaux capitalisables	11
Arrondissements	5

\* Ces postes sont entièrement financés par l'entente « Réflexe Montréal » sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole.

# Créations de postes – régularisation au Budget 2018



## Régularisation

▪ Police (Cadet)	100
▪ Gestion et planification immobilière	16
▪ Service de l'eau (Maxim'eau)	8
▪ Ressources humaines (PAE)	3
▪ Arrondissement Anjou (cols bleus)	3
<b>Total</b>	<b>130</b>

# Hausse de la contribution au transport collectif en 2018



- La contribution de la Ville au transport collectif est en hausse de 27,7 M\$ (5,1 %) pour s'établir à 574,3 M\$
- Cette contribution sera versée à l'ARTM
- Elle est provisoire. La contribution définitive sera établie sur la base des revenus et dépenses en date du 31 décembre 2018 et sur les résultats des enquêtes à bord effectuées au cours de l'automne 2018



# Fiscalité et quotes-parts

# Fiscalité municipale – Faits saillants



- Le conseil municipal a décidé d'augmenter à des fins générales les charges fiscales de 2,1 %. Cette décision représente :
  - ▶ Une variation moyenne de 1,9 % des charges fiscales résidentielles totales
  - ▶ Une variation moyenne de 2,1 % pour les charges fiscales non résidentielles totales
- Les décisions des conseils d'arrondissement se sont traduites par une hausse moyenne des charges fiscales de 0,3 % pour les immeubles résidentiels et de 0,1 % pour les immeubles non résidentiels
- La croissance des revenus de l'eau pour permettre le rattrapage de l'important déficit d'investissement dans les infrastructures de l'eau représente une augmentation des charges fiscales totales de 0,9 % soit de 1,1 % pour les immeubles résidentiels et de 0,8 % pour les immeubles non résidentiels

# Variation des charges fiscales



## Variation des charges fiscales 2017-2018

Ville de Montréal	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
Variation générale des charges fiscales	1,9 %	2,1 %
Variation de la taxe relative à l'eau	1,1 %	0,8 %
Variation des taxes de services des arrondissements	0,3 %	0,1 %
<b>Variation des charges fiscales totales</b>	<b>3,3 %</b>	<b>3,0 %</b>

- Les variations de charges fiscales par arrondissement seront inférieures ou supérieures aux moyennes en fonction des facteurs suivants :
  - ▶ La variation des taxes d'arrondissement
  - ▶ Le taux de croissance du rôle d'évaluation de l'arrondissement par rapport au taux de croissance moyen du rôle
  - ▶ La variation du PTI de l'arrondissement
  - ▶ La variation de la dette historique par secteur

# Arrondissements – Revenus de la taxation



Arrondissements	Revenus	Revenus	Écart		Taux 2018
	2017 <sup>1</sup> (000 \$)	2018 <sup>2</sup> (000 \$)	(000 \$)	(%)	(\$/100 \$)
Ahuntsic-Cartierville	6 858,3	6 995,5	137,2	2,0 %	0,0442
Anjou	5 224,2	5 874,2	650,0	12,4 %	0,1000
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	8 676,0	8 849,5	173,5	2,0 %	0,0457
Lachine	4 234,3	4 235,7	1,4	0,0 %	0,0731
LaSalle	5 890,1	4 290,1	(1 600,0)	(27,2 %)	0,0500
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 327,5	1 344,8	17,3	1,3 %	0,0502
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 918,1	9 096,5	178,4	2,0 %	0,0654
Montréal-Nord	8 219,5	8 301,7	82,2	1,0 %	0,1337
Outremont	2 333,7	2 583,4	249,7	10,7 %	0,0456
Pierrefonds-Roxboro	5 067,4	5 219,5	152,0	3,0 %	0,0681
Plateau-Mont-Royal	9 683,9	9 683,9	(0,0)	(0,0 %)	0,0592
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	9 713,3	9 781,3	68,0	0,7 %	0,0845
Rosemont–La Petite-Patrie	6 850,6	8 563,2	1 712,6	25,0 %	0,0533
Saint-Laurent	11 592,5	12 594,1	1 001,6	8,6 %	0,0747
Saint-Léonard	6 860,4	6 987,4	126,9	1,8 %	0,0831
Sud-Ouest	6 705,1	6 840,1	135,0	2,0 %	0,0661
Verdun	6 566,1	6 697,4	131,3	2,0 %	0,0709
Ville-Marie	15 726,0	16 009,0	283,1	1,8 %	0,0433
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	5 659,2	7 346,9	1 687,7	29,8 %	0,0569
<b>Total</b>	<b>136 106,3</b>	<b>141 294,1</b>	<b>5 187,8</b>	<b>3,8 %</b>	<b>s.o.</b>

<sup>1</sup> Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements 2017 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 14 septembre 2016 et le 31 décembre 2016.

<sup>2</sup> Les revenus prévus pour la croissance immobilière, d'environ 2,4 M\$, s'ajoutent pour donner les revenus prévus au budget des arrondissements.



# Variation des charges fiscales



Arrondissements	Immeubles résidentiels				Immeubles non résidentiels			
	Variation générale des charges fiscales <sup>1</sup>	Variation des taxes de services d'arrondissement	Variation de la taxe relative à l'eau	Variation des charges fiscales totales <sup>2</sup>	Variation générale des charges fiscales <sup>1</sup>	Variation des taxes de services d'arrondissement	Variation de la taxe relative à l'eau	Variation des charges fiscales totales <sup>2</sup>
Ahuntsic-Cartierville	2,4 %	0,1 %	1,1 %	3,5 %	2,2 %	–	0,8 %	3,0 %
Anjou	0,7 %	1,2 %	0,9 %	2,8 %	1,0 %	0,3 %	0,9 %	2,2 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,0 %	0,1 %	1,1 %	4,2 %	2,9 %	–	0,6 %	3,5 %
Lachine	1,1 %	–	1,0 %	2,1 %	2,0 %	–	0,9 %	2,9 %
LaSalle	1,8 %	(2,2 %)	1,1 %	0,7 %	1,8 %	(0,5 %)	0,9 %	2,2 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1,4 %	0,1 %	1,0 %	2,5 %	2,2 %	–	0,6 %	2,8 %
Mercier–Hochelaga–Maisonneuve	2,5 %	0,2 %	1,0 %	3,7 %	1,6 %	–	0,8 %	2,4 %
Montréal-Nord	0,3 %	0,1 %	0,9 %	1,3 %	1,5 %	–	0,8 %	2,3 %
Outremont	2,8 %	0,6 %	1,1 %	4,5 %	5,5 %	0,1 %	0,7 %	6,3 %
Pierrefonds-Roxboro	1,8 %	0,2 %	1,0 %	3,1 %	2,7 %	–	0,8 %	3,6 %
Plateau-Mont-Royal	2,1 %	–	1,1 %	3,2 %	3,2 %	–	0,8 %	4,0 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	1,8 %	0,1 %	1,0 %	2,8 %	2,2 %	–	0,8 %	3,1 %
Rosemont–La Petite-Patrie	3,2 %	1,3 %	1,1 %	5,6 %	3,6 %	0,3 %	0,8 %	4,6 %
Saint-Laurent	0,0 %	0,7 %	1,0 %	1,7 %	(0,1 %)	0,2 %	0,9 %	0,9 %
Saint-Léonard	0,2 %	0,2 %	1,0 %	1,4 %	1,2 %	–	0,9 %	2,2 %
Sud-Ouest	2,2 %	0,2 %	1,0 %	3,4 %	3,7 %	–	0,8 %	4,6 %
Verdun	1,1 %	0,2 %	1,1 %	2,4 %	2,4 %	–	0,8 %	3,3 %
Ville-Marie	1,9 %	0,1 %	1,1 %	3,2 %	2,2 %	–	0,9 %	3,1 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,8 %	1,6 %	1,1 %	5,4 %	3,0 %	0,3 %	0,8 %	4,2 %
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>	<b>1,9 %</b>	<b>0,3 %</b>	<b>1,1 %</b>	<b>3,3 %</b>	<b>2,1 %</b>	<b>0,1 %</b>	<b>0,8 %</b>	<b>3,0 %</b>

– Donnée infime

<sup>1</sup> Les variations générales des charges fiscales comprennent la taxe foncière, les taxes relatives à l'eau et à la voirie, les tarifs fiscaux ainsi que les taxes d'arrondissement relatives aux investissements. Elles excluent les variations des taxes d'arrondissements relatives aux services.

<sup>2</sup> Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Source : Compilation actualisée au 14 septembre 2017 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2017 et de 2018.

# Résidence de valeur moyenne à Montréal



## Variation des charges fiscales 2018<sup>1</sup>

	2017 (\$)	2018 (\$)	Effet sur les charges (%)
<b>Variation générale des charges fiscales<sup>2</sup></b> (Indexation des charges fiscales de 2,1 % à l'ensemble des contribuables par le conseil municipal)	2 954 \$	3 024 \$	1,9 %
	↓ 70 \$		
<b>Contribution additionnelle aux infrastructures de l'eau</b> (Taxe relative à l'eau)	397 \$	435 \$	1,1 %
	↓ 38 \$		
<b>Taxe d'arrondissement relative aux services</b> (Effet moyen qui diffère selon les décisions des arrondissements)	260 \$	270 \$	0,3 %
	↓ 10 \$		
<b>Charges fiscales totales</b>	<b>3 611 \$</b>	<b>3 729 \$</b>	<b>3,3 %</b>
	↓ 118 \$		

<sup>1</sup> Les variations de charges sont celles d'une résidence moyenne évaluée à 434 790 \$ au rôle d'évaluation 2017-2019.

<sup>2</sup> Les variations générales des charges fiscales comprennent la taxe foncière générale, les tarifs fiscaux, la taxe relative à la voirie ainsi que les taxes d'arrondissement relatives aux investissements.

# Quotes-parts d'agglomération 2018



Les quotes-parts d'agglomération augmentent quant à elles de 6,5 %

(en milliers de dollars)

	TOTAL DES QUOTES-PARTS			QUOTES-PARTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL	QUOTES-PARTS DES VILLES RECONSTITUÉES
	BUDGET 2017	BUDGET 2018	ÉCART (%)		
<b>QUOTES-PARTS</b>					
Dépenses générales	2 003 123,1	2 135 638,0	6,6	1 761 614,0	374 024,0
Service de l'eau	118 529,3	129 297,0	9,1	106 652,7	22 644,3
Alimentation en eau potable	90 431,4	91 372,2	1,0	79 426,8	11 945,4
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	22 117,5	21 248,4	(3,9)	19 576,3	1 672,1
Service des premiers répondants	7 358,0	8 314,7	13,0	6 940,3	1 374,4
Tarifaire (compteurs d'eau)	3 012,8	3 274,7	8,7	3 233,7	41,0
Financement des investissements admissibles à la TECQ	3 445,0	3 919,3	13,8	-	3 919,3
Financement des investissements admissibles au FCCQ	1 158,3	2 278,9	96,7	-	2 278,9
<b>TOTAL</b>	<b>2 249 175,4</b>	<b>2 395 343,2</b>	<b>6,5</b>	<b>1 977 443,8</b>	<b>417 899,4</b>

Le calcul des quotes-parts 2018 tient compte des règles de l'arrêté de 2017.

# Quotes-parts d'agglomération 2018



Par ville	Budget de 2017		Budget de 2018		Écart	
	(000 \$)	Part relative	(000 \$)	Part relative	(000 \$)	(%)
<b>Ville de Montréal</b>	<b>1 845 499,0</b>	<b>82,052%</b>	<b>1 977 443,8</b>	<b>82,554%</b>	<b>131 944,8</b>	<b>7,1 %</b>
<b>Villes reconstituées</b>	<b>403 676,4</b>	<b>17,948%</b>	<b>417 899,4</b>	<b>17,446%</b>	<b>14 223,0</b>	<b>3,5 %</b>
Baie-D'Urfé	11 286,3	0,502%	11 627,3	0,485%	341,0	3,0 %
Beaconsfield	20 245,7	0,900%	21 022,3	0,878%	776,6	3,8 %
Côte-Saint-Luc	28 289,9	1,258%	28 441,8	1,187%	151,9	0,5 %
Dollard-Des Ormeaux	39 819,4	1,770%	41 388,9	1,728%	1 569,5	3,9 %
Dorval	71 626,5	3,185%	72 060,8	3,008%	434,3	0,6 %
Hampstead	9 871,2	0,439%	10 008,0	0,418%	136,8	1,4 %
L'Île-Dorval	65,3	0,003%	74,2	0,003%	8,9	13,6 %
Kirkland	29 961,0	1,332%	29 671,8	1,239%	(289,2)	(1,0 %)
Mont-Royal	44 717,7	1,988%	50 062,1	2,090%	5 344,4	12,0 %
Montréal-Est	17 697,9	0,787%	17 849,0	0,745%	151,1	0,9 %
Montréal-Ouest	5 146,8	0,229%	5 637,4	0,235%	490,6	9,5 %
Pointe-Claire	59 264,6	2,635%	62 638,3	2,615%	3 373,7	5,7 %
Senneville	3 440,4	0,153%	3 427,3	0,143%	(13,1)	(0,4 %)
Sainte-Anne-de-Bellevue	10 566,4	0,470%	8 718,3	0,364%	(1 848,1)	(17,5 %)
Westmount	51 677,3	2,298%	55 271,9	2,307%	3 594,6	7,0 %
<b>Total - Agglomération</b>	<b>2 249 175,4</b>	<b>100,000%</b>	<b>2 395 343,2</b>	<b>100,000%</b>	<b>146 167,8</b>	<b>6,5 %</b>

Le calcul des quotes-parts 2018 tient compte des règles de l'arrêté de 2017.

# Sommaire des prochaines étapes



## ÉTAPES

## DATE

Étude publique du budget de la Ville de Montréal par les commissions

12 janvier au  
22 janvier 2018

Adoption par le conseil municipal du budget de fonctionnement de la Ville de Montréal

24 janvier 2018

Adoption par le conseil d'agglomération du budget de fonctionnement de la Ville de Montréal

25 janvier 2018

FIN  
DE LA  
PRÉSENTATION  
M E R C I